



Rapport relatif à la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement

Exercice financier terminé le 31 mai 2025

Soucy 

Introduction

La Loi sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement entrée en vigueur le 1er janvier 2024 (la « **Loi** ») exige que certaines entreprises canadiennes préparent annuellement un rapport qui présente les mesures mises en place pour prévenir et réduire le risque du travail forcé et du travail des enfants dans leurs chaînes d'approvisionnement.

Le présent rapport a été préparé pour l'exercice financier qui s'est terminé le 31 mai 2025, et il est soumis conjointement par Portefeuille Soucy inc. et trois de ses filiales assujetties à la Loi, soit Soucy Baron inc. (« **Soucy Baron** »), Soucy International inc. (« **Soucy International** ») et Soucy Techno inc. (« **Soucy Techno** ») (ci-après collectivement désignées « **Soucy** »).

Portefeuille Soucy inc. est une entreprise incorporée au Québec, dont le siège social est situé à Drummondville. Elle est la société mère d'un groupe d'entreprises spécialisées dans la création et la fabrication de systèmes de chenilles, de pièces et d'accessoires dans les secteurs de l'agricole, du sport motorisé, de l'industriel et de la défense.

Soucy considère le respect des droits humains comme étant une responsabilité corporative fondamentale. L'entreprise vise à continuellement améliorer ses pratiques pour prévenir et lutter contre le travail forcé dans sa chaîne d'approvisionnement et le travail des enfants, et demande à ses fournisseurs de prendre le même engagement.

Structure, activités et chaîne d'approvisionnement

Soucy Baron

Soucy Baron est une entreprise incorporée au Québec dont le siège social est situé à Saint-Jérôme. Elle se spécialise dans la fabrication de caoutchouc brut et la fabrication sur mesure de pièces en caoutchouc et de pièces en métal surmoulées de caoutchouc. Elle est aussi un chef de file en développement et en intégration de solutions élastomères.

L'entreprise s'approvisionne en pièces auprès de Shanghai Soucy Rubber Co. Ltd (« **Soucy Shanghai** »), une filiale de sa société mère, ainsi qu'auprès de manufacturiers situés en Chine et au Vietnam. Soucy Shanghai fabrique ses produits à partir de solutions élastomères pré-mélangées ou assemble des pièces de caoutchouc déjà fabriquées en

s'approvisionnant directement auprès de manufacturiers situés sur la côte Est de la Chine ainsi qu'au Vietnam.

Pour sa matière première, elle s'approvisionne auprès de producteurs de caoutchouc naturel et auprès de fabricants de caoutchouc synthétique présents dans divers pays. D'autres matières telles que du noir de carbone et des agents de remplissage comme la silice proviennent des États-Unis, alors que du carbonate de calcium provient du Québec. Pour les solutions élastomères, Soucy Baron s'approvisionne auprès de Soucy Techno ainsi qu'auprès de différents distributeurs canadiens.

Des inserts en métal sont également utilisés sur la chaîne de production et ceux-ci proviennent de manufacturiers situés sur la côte Est de la Chine et du Canada.

Soucy Techno

Soucy Techno est une entreprise canadienne dont le siège social est situé à Sherbrooke, au Québec. Elle se spécialise dans le développement de mélanges de caoutchouc personnalisés et de mélanges concentrés de couleurs à base de polyéthylène.

Dans le cadre de ses opérations, elle s'approvisionne en caoutchouc naturel et en caoutchouc synthétique. Le caoutchouc naturel est acheté directement auprès de producteurs situés en Côte d'Ivoire et au Guatemala. Le caoutchouc synthétique provient de l'Allemagne, du Brésil ou du Mexique. Pour ce qui est des principaux ingrédients qui sont mélangés au caoutchouc, le noir de carbone est acheté directement auprès de fabricants situés en Chine, en Inde et en Amérique du Nord et les agents de remplissage, comme la silice et le carbonate de calcium, sont achetés directement auprès de fabricants situés aux États-Unis et au Québec.

Pour ses recettes de concentrés de couleurs à base de polyéthylène, Soucy Techno s'approvisionne en polyéthylène sous forme de granules auprès de fabricants situés au Québec et aux États-Unis.

Soucy International

Soucy International est une société incorporée au Québec dont le siège social est situé à Drummondville. L'entreprise regroupe trois unités d'affaires : Soucy Systèmes de chenilles, Soucy Chenilles de caoutchouc et Soucy Sports motorisés.

Soucy Systèmes de chenilles conçoit et assemble des systèmes de chenilles en caoutchouc sur mesure pour des fabricants d'équipement d'origine à l'échelle mondiale. L'unité s'approvisionne en chenilles de caoutchouc et en composantes auprès des autres unités d'affaires Soucy et auprès de fournisseurs externes.

Soucy Chenilles de caoutchouc conçoit et moule des chenilles en caoutchouc pour des fabricants d'équipement d'origine des secteurs de l'agricole, des sports motorisés, industriel et de la défense. Près des deux tiers de l'approvisionnement de cette unité est assuré par les autres unités d'affaires de Soucy en ce qui concerne les composantes usinées. L'approvisionnement en caoutchouc est principalement par Soucy Techno et celle en systèmes de câblage provient de fournisseurs situés en Chine, en Corée du Sud aux États-Unis ainsi qu'en Finlande.

Soucy Sports motorisés conçoit et fabrique des pièces et accessoires destinés au marché des sports motorisés et aux plus grands fabricants du secteur. L'usine située à Drummondville s'approvisionne en plastique auprès de fournisseurs du Canada et des États-Unis, et sous-traite la fabrication de certaines pièces à des manufacturiers situés sur la côte Est de la Chine et au Vietnam.

Politiques et pratiques de diligence raisonnable

Dans le cadre de la structure globale de gouvernance de Soucy, toutes les unités d'affaires relevant de la société mère sont tenues de se conformer aux politiques, au Code d'éthique et autres exigences corporatives, dont celles décrites dans le présent rapport.

Code d'éthique

Soucy, en fonction de ses valeurs et sa vision, dispose d'un Code d'éthique qui énonce les principes et comportements que doivent respecter et adopter ses employés, administrateurs et dirigeants dans le cadre des activités de l'entreprise. Ce Code d'éthique s'adresse aussi à tous les fournisseurs et partenaires commerciaux de Soucy. Il définit les attentes de l'entreprise en matière de respect des droits de la personne en milieu de travail, en abordant des sujets tels que la prévention du harcèlement, de la violence, et la santé et sécurité au travail. Tous les employés de Soucy doivent signer un certificat stipulant qu'ils ont lu le Code d'éthique et bien compris sa mise en application dans le cadre de leur travail.

Code de conduite des fournisseurs

Au cours de la dernière année financière, Soucy a développé un Code de conduite des fournisseurs afin de s'assurer que les entreprises de sa chaîne d'approvisionnement adoptent des pratiques commerciales éthiques et responsables selon des normes reconnues à l'échelle internationale. Ce Code de conduite s'applique aussi bien aux fournisseurs canadiens, qu'aux fournisseurs étrangers. Il vise aussi à clarifier les exigences de Soucy en matière de protection des droits humains fondamentaux, et inclut notamment une interdiction explicite de toute forme de travail forcé ainsi que du travail des enfants. Au cours de la prochaine année, Soucy procèdera à la diffusion et au déploiement de son Code de conduite des fournisseurs, et s'assurera que ses fournisseurs l'ont lu et y adhèrent.

Politiques et pratiques

Les employés de Soucy sont tenus d'adopter une conduite conforme aux politiques et procédures mises en place par l'entreprise. Ces politiques et procédures couvrent, sans s'y limiter, les sujets suivants :

- Prévention du harcèlement au travail

- Environnement

- Santé et sécurité au travail

Au cours de la dernière année, Soucy a lancé une nouvelle plateforme interne destinée aux employés, laquelle centralise le Code d'éthique ainsi que l'ensemble des politiques et procédures de l'entreprise. Cette initiative vise à assurer un accès facile et constant à cette documentation corporative et appuie la démarche de mise à jour continue des politiques internes.

Recrutement international

Lorsque Soucy recrute des travailleurs étrangers, l'ensemble du processus est piloté par deux ressources internes en poste au sein de la société mère depuis 2021. Cette équipe, formée d'une conseillère en immigration et d'une conseillère en intégration culturelle, intervient à toutes les étapes : de la sélection des candidats à la préparation de leur arrivée au Canada, et veille à transmettre aux travailleurs étrangers toute l'information et les outils nécessaires.

Dans le cadre de son rôle, la conseillère en intégration est responsable d'accompagner les travailleurs étrangers dans leur intégration à la communauté, de les orienter vers les ressources externes pour l'apprentissage de la langue, et de leur offrir un soutien adapté à leurs besoins. Elle offre aussi des séances d'information aux employés déjà en poste dans l'entreprise, portant sur la culture et le pays d'origine des travailleurs étrangers appelés à se joindre à leurs équipes de travail. Soucy a formé l'équipe de recrutement international dans le but de développer une expertise interne qui favorise une intégration harmonieuse des travailleurs étrangers, en cohérence avec les valeurs de l'entreprise.

Pour tout ce qui relève de la conformité de la documentation des candidats et du respect des exigences légales et administratives, une firme spécialisée en recrutement international supporte l'équipe.

Chaîne d'approvisionnement

En affaires depuis 1967, Soucy s'appuie sur une solide collaboration entre ses différentes unités d'affaires, lesquelles sont toutes impliquées dans la fabrication de systèmes de chenilles. Cela lui permet d'exercer un contrôle rigoureux d'une part significative de sa chaîne d'approvisionnement.

Quant à ses fournisseurs et sous-traitants externes au groupe, l'entreprise procède à des évaluations ponctuelles afin de s'assurer de leur conformité aux standards de qualité et à la réglementation applicable. Grâce à la présence locale d'une filiale en Chine qui y est établie depuis plus de 20 ans, et d'une filiale au Vietnam dont elle supervise directement les activités, Soucy possède une maîtrise importante de sa chaîne d'approvisionnement.

Les bureaux d'achats de Soucy Sports motorisés situés en Chine effectuent des audits ponctuels de leurs fournisseurs les plus importants. Ces audits visent à s'assurer qu'ils maintiennent les standards de qualité requis, qu'ils respectent les normes applicables, incluant celles reliées aux conditions de travail des employés. Cette évaluation offre à Soucy une vision globale des pratiques commerciales de ses fournisseurs et de leur alignement avec son Code de conduite des fournisseurs.

Évaluation du risque du travail forcé et du travail des enfants

Les employés de Soucy sont majoritairement situés au Canada. La juridiction du Québec fournit un cadre réglementaire très strict sur les droits des travailleurs et sur la santé et

sécurité au travail. Ainsi, les risques de travail forcé ou de travail des enfants dans les activités courantes de Soucy au Québec sont très faibles. De plus, Soucy reste engagée à mener des vérifications régulières pour garantir le respect de pratiques éthiques et des droits de ses employés.

Dans le cadre de ses relations d'affaires avec ses fournisseurs, Soucy n'a pas identifié de risque de travail forcé ou de travail des enfants. Soucy reconnaît que la fabrication de certains équipements, composantes, et pièces pourraient comporter des risques au niveau des conditions de travail des employés, mais la fabrication a lieu dans des territoires où des lois pour prévenir le travail forcé et le travail des enfants sont en vigueur.

Soucy a la volonté de faire affaires avec des fournisseurs qui mettent en place des pratiques exemplaires et qui vont au-delà des minimums légaux selon leurs pays d'origine. Par exemple, les employés des filiales en Asie reçoivent des avantages qui vont au-delà des obligations légales en Chine, dont des allocations pour soins de santé.

Dans la région de Shanghai, des lois bien établies sur l'emploi, les heures de travail et la protection de la santé et sécurité des travailleurs sont en vigueur. Les risques de travail forcé et de travail des enfants dans le cadre des activités de l'entreprise sont faibles.

Soucy porte une attention aux risques connus selon les industries et l'origine des marchandises qu'elle achète. Par exemple, la production du caoutchouc est une industrie qui peut présenter des risques au niveau du travail forcé et du travail des enfants, mais la Côte d'Ivoire possède un environnement réglementaire qui comporte plusieurs protections pour les travailleurs. Cette région et le Guatemala ne sont pas inclus dans la liste des pays producteurs de caoutchouc naturel qui ont été identifiés par le *United States' Bureau of International Labor Affairs* comme étant à risque d'avoir recours au travail forcé ou au travail des enfants. Néanmoins, Soucy reconnaît que la simple existence de lois ne peut garantir une prévention absolue. L'entreprise entend poursuivre ses efforts pour améliorer ses mesures de diligence et de contrôle visant à limiter les risques de travail forcé et de travail des enfants dans ses chaînes d'approvisionnement.

Mesures correctives

Soucy demande à ses employés et à ses fournisseurs de signaler tout manquement à la loi, à son Code d'éthique, à son Code de conduite des fournisseurs et à ses politiques

internes. L'entreprise a mis en place un processus formel de signalement via son Code d'éthique et son Code de conduite des fournisseurs. Les employés ont le devoir de signaler tout manquement et de discuter de toute situation préoccupante avec leur supérieur immédiat, un représentant des ressources humaines, un représentant des services juridiques ou un membre de l'équipe de la direction financière. Une adresse courriel est également mise à la disposition des fournisseurs pour leur permettre de signaler toute infraction au Code de conduite des fournisseurs.

En cas de violation des droits de la personne, Soucy s'engage à prendre toutes les mesures nécessaires pour y mettre fin, prévenir toute récurrence, et mener des enquêtes sur les préoccupations, plaintes ou incidents de façon rapide, impartiale et dans le respect des principes de confidentialité.

À ce jour, Soucy n'a reçu aucune plainte relative au travail forcé ou au travail des enfants dans le cadre de ses opérations ou de sa chaîne d'approvisionnement et n'a donc pris aucune mesure de corrective ou de compensation.

Formation

Soucy offre une formation d'intégration à ses nouveaux employés, laquelle est adaptée selon le rôle de l'employé au sein de l'entreprise. Elle offre aussi de la formation à ses employés sur les valeurs de l'entreprise, sur l'éthique et sur la santé et la sécurité au travail.

En date du 31 mai 2025, le conseil d'administration, le comité exécutif et certains employés de Soucy concernés par cet enjeu ont été informés des exigences de la Loi, mais l'entreprise n'avait pas développé une formation spécifique pour ses employés afin de les conscientiser au travail forcé et au travail des enfants dans sa chaîne d'approvisionnement.

Évaluation de l'efficacité

Les mécanismes de lutte contre le travail forcé et le travail des enfants au sein de Soucy sont en cours de développement. En conséquence, aucun processus n'a encore été mis en place pour évaluer l'efficacité de l'approche adoptée afin de prévenir et atténuer les risques liés au travail forcé et au travail des enfants dans sa chaîne d'approvisionnement.

Approbation et attestation

Conformément aux exigences de la Loi, et en particulier à son article 11, en ma qualité de président, j'atteste avoir examiné les informations contenues dans le rapport au nom du conseil d'administration des entreprises mentionnées ci-dessus. Sur la base de mes connaissances et après avoir fait preuve d'une diligence raisonnable, j'atteste que les informations contenues dans le rapport sont vraies, exactes et complètes dans tous leurs aspects importants aux fins de la Loi, pour l'année de déclaration indiquée dans le présent rapport.

Signé à Drummondville, Québec, ce 29e jour de mai 2025.

/s/ Gilles Soucy

Gilles Soucy, président

Je suis autorisé à engager Portefeuille Soucy inc.